



FONDATION  
TROIS-RIVIÈRES  
DURABLE

# Politique en matière de conflits d'intérêt

Janvier 2021





---

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En règle générale, la Fondation Trois-Rivières durable (3Rdurable) reconnaît que dans le cours normal de ses activités avec ses collaborateurs, définis comme étant les membres du conseil d'administration et les membres partenaires, les membres du personnel ainsi que les membres de leur famille (on entend généralement par « membres de la famille » les époux, les conjoints de fait, les parents, les frères et sœurs, les enfants et tout autre proche résidant dans le même foyer), certains autres bénévoles et, potentiellement, certains donateurs, une situation de conflit d'intérêt peut survenir. Cependant, si une transaction entraînant une telle situation contribue à faire progresser la mission de 3Rdurable et ne nuit ou ne nuira pas à l'intégrité, à la crédibilité ou à la réputation de l'organisme ou de ses sympathisants, cette transaction peut être effectuée, à la suite d'un examen et à l'assentiment du conseil d'administration de 3Rdurable. Les collaborateurs ont généralement la capacité (ou peuvent être perçus comme ayant la capacité) d'influencer les décisions de 3Rdurable ou d'avoir accès à des renseignements qui ne sont pas accessibles au public.

## 2. OBJECTIF

Les valeurs de 3Rdurable prônent l'intégrité et la transparence : droit comme un chêne, nous agissons avec intégrité et transparence. L'adhésion à la présente *Politique en matière de conflits d'intérêts* nous permettra de nous assurer du maintien du plus haut niveau d'intégrité et de crédibilité au sein de 3Rdurable et, par conséquent, de préserver les liens de confiance établis avec nos donateurs, avec les citoyens, ainsi qu'avec les partenaires avec lesquels nous traitons.

## 3. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique s'applique à tous les membres du personnel, du conseil d'administration, ainsi qu'à certains bénévoles, le cas échéant. Dépendamment des circonstances, il est possible que des transactions effectuées avec des donateurs puissent être couvertes par la présente *Politique en matière de conflits d'intérêts*. Elles devront alors être traitées conformément aux prescriptions énoncées ci-dessous.

## 4. POLITIQUE

Dans toute situation où il y a possibilité d'un conflit d'intérêt réel ou apparent, 3Rdurable en évaluera les circonstances avec rigueur et si l'organisme détermine que ce conflit d'intérêt risque de nuire à son intégrité, à sa crédibilité ou à sa réputation, la transaction en cause ne sera pas effectuée.

En plus des prescriptions énoncées dans la présente Politique, les collaborateurs de 3Rdurable devront respecter toute réglementation provinciale ou fédérale relative aux conflits d'intérêts.



---

Tous les membres du conseil d'administration (incluant les membres partenaires) et les employés signeront chaque année une déclaration attestant qu'ils ont lu et compris la présente *Politique en matière de conflits d'intérêts* et qu'ils s'engagent à la respecter. Tous les employés de 3Rdurable signeront, au moment de leur recrutement, une déclaration attestant qu'ils ont lu et compris la Politique, et qu'ils ont déclaré l'existence de toute situation de conflit d'intérêt potentiel.

La présente *Politique en matière de conflits d'intérêts* sera publiée sur le site Web de 3Rdurable.

Les membres du conseil d'administration ne s'impliquent pas au sein de l'organisation dans la perspective d'en tirer des avantages pécuniaires et ne reçoivent aucune rémunération, à l'exception du remboursement de dépenses engagées dans des circonstances particulières pour des services professionnels qui autrement auraient été donnés en sous-traitance. Ainsi, un administrateur qui est également avocat ou comptable peut se retrouver en situation de conflit d'intérêt si 3Rdurable retient les services de son cabinet; un administrateur qui est également cadre dans une entreprise d'informatique peut se retrouver en situation de conflit d'intérêt si 3Rdurable loue du matériel de son entreprise; un administrateur qui souhaite vendre une terre à 3Rdurable peut se retrouver en situation de conflit d'intérêt, même si la protection de la propriété revêt une importance écologique et qu'elle est vendue à un prix raisonnable. Ces problèmes ne manqueront pas de se présenter et il est important que 3Rdurable se dote de lignes directrices claires afin de pouvoir traiter ce type de situations. Dans de tels cas, pour que 3Rdurable puisse conclure un contrat avec un collaborateur, le conseil d'administration doit, dans son appréciation dudit conflit d'intérêt, avoir décidé formellement qu'aucune autre entente plus avantageuse pour 3Rdurable n'aurait pu être conclue moyennant le déploiement d'efforts raisonnables, dans les circonstances.

S'il y a possibilité d'un conflit d'intérêt entre 3Rdurable et des membres du conseil d'administration, ou si une action pourrait avoir l'apparence d'un conflit d'intérêt, **la situation doit être portée à l'attention des échelons supérieurs et la transaction en cause doit être approuvée par le conseil d'administration avant que tout engagement ne soit pris.** 3Rdurable souhaite éviter toutes situations où il n'y a même qu'apparence de conflit d'intérêt. Toute situation de conflit d'intérêt potentiel mettant en cause des membres du personnel et 3Rdurable doit être portée à l'attention de la présidence de 3Rdurable.

Toute situation pouvant engager un conflit d'intérêt potentiel doit être examinée par le conseil d'administration ou ses délégués et toutes les décisions doivent être consignées dans un dossier (« registre des conflits d'intérêts », tenu par la directrice de 3Rdurable). Toutes les transactions entraînant une situation de conflit d'intérêt de façon continue doivent être examinées par le conseil d'administration ou son délégué au moins une fois



---

par année, afin de s'assurer que leur traitement soit toujours conforme aux règles édictées. Le registre des conflits d'intérêts doit être déposé officiellement afin qu'il puisse faire l'objet d'un examen annuel par le conseil d'administration.

### COMMENT DÉCELER UNE SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL

Voici des exemples de situations où il y a possibilité de conflit d'intérêt :

1. Si un initié fait affaire avec 3Rdurable, directement ou par l'entremise d'une entreprise ou d'un autre organisme dans lequel il a des intérêts ou au sein duquel il est cadre, il y a possibilité de conflit d'intérêt entre cette personne et 3Rdurable. Il y a également possibilité de conflit d'intérêt si l'initié (ou l'entreprise ou organisme avec lequel il a un lien) propose de faire affaire avec 3Rdurable. L'expression « faire affaire » s'entend, dans la présente Politique, du fait d'effectuer une transaction qui générera des avantages pécuniaires à l'initié (ou à un proche de sa famille), directement ou indirectement, par l'entremise de son entreprise ou organisation. Le fait d'engager un membre de sa famille pour fournir des services à 3rdurable serait ainsi considéré comme une situation de conflit d'intérêt potentiel.
2. Si un membre du personnel de 3Rdurable est en négociations avec un fournisseur dans le but de conclure un important contrat, il y aura conflit d'intérêt s'il accepte un cadeau inconvenant (par exemple, un repas coûteux ou des billets pour un événement sportif dont le prix est élevé) ou si une faveur lui est accordée (par exemple, l'offre d'un emploi d'été pour son enfant adolescent).
3. Si un donateur de 3Rdurable exige que les modalités d'une servitude soient modifiées de manière qu'elles ne cadrent plus dans les normes de 3Rdurable et qu'elles lui soient plus favorables.
4. Si un collaborateur souhaite faire l'acquisition d'une propriété considérée par 3Rdurable comme prioritaire alors qu'il sait que cette propriété se trouve dans une aire naturelle, cette situation doit être traitée comme un cas de conflit d'intérêt potentiel car le collaborateur peut disposer de renseignements confidentiels qui pourraient avoir une incidence sur la valeur de la propriété s'ils étaient rendus publics.
5. Si 3Rdurable est en train de conclure une entente avec un collaborateur en vue de la vente ou de l'achat d'une propriété, prière de se référer à ce qui suit.

### DÉLÉGATION DE POUVOIR

Pour les situations où il est urgent de prendre une décision, ou pour toute autre situation exceptionnelle, le conseil d'administration a délégué à la direction générale le pouvoir d'approuver des situations où il y a possibilité de conflit d'intérêt. Dans les cas où une



---

situation de conflit d'intérêt potentiel est examinée par la direction générale de 3Rdurable, elle doit également être consignée dans le registre des conflits d'intérêts.

#### **EN CAS DE SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL**

Il n'est pas toujours facile de déterminer si on est en présence d'une situation de conflit d'intérêt. En cas de doute, la situation en cause doit être traitée comme s'il y avait effectivement conflit d'intérêt. En raison de l'importance et de la nature délicate de ce type de situation, la personne qui soupçonne la présence d'un conflit d'intérêt doit le signaler :

1. au président du conseil d'administration de 3Rdurable, si un membre du conseil d'administration ou un donateur est en cause;
2. à son supérieur immédiat, si un membre du personnel est en cause. Le supérieur immédiat signalera la situation à l'attention du conseil d'administration, lequel prendra une décision.

La même procédure doit être suivie pour l'examen d'une situation de conflit d'intérêt.

#### **LES TRANSACTIONS AVEC LES COLLABORATEURS SONT-ELLES TOUJOURS INTERDITES?**

Bien entendu, la réponse est non. L'objectif de la présente Politique n'est pas de prévenir l'occurrence de conflits d'intérêts, mais de les traiter adéquatement.

#### **NE PAS INFLUENCER LES DÉCISIONS OU LES ACTIONS**

Lorsqu'il y a conflit d'intérêt, que la situation soit divulguée ou non, l'administrateur, le membre du personnel ou tout autre bénévole en cause ne doit rien entreprendre qui puisse influencer toute décision ou intervention en lien avec l'objet du conflit. Cette disposition est essentielle. Si le conflit d'intérêt concerne un administrateur, il doit se retirer de toutes les discussions rattachées au contrat faisant l'objet du conflit.

#### **QUELLES SONT LES SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊT QUI SERONT INTERDITES?**

Toutes transactions ou situations qui donnent lieu à un conflit d'intérêt entre un collaborateur et 3Rdurable, et qui pourraient causer du tort à 3Rdurable, sont interdites. Toutes situations qui pourraient être perçues comme pouvant nuire à 3Rdurable ou à sa réputation, si elles devaient être connues du public, sont également interdites. La décision quant à savoir si une situation cause ou non un tort à 3Rdurable sera prise par le conseil d'administration. Toute situation de conflit d'intérêt (potentiel ou réel) devra être examinée par le conseil d'administration ou par son délégué et en recevoir l'approbation avant que la transaction visée ne puisse être conclue.



---

## TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES AVEC DES COLLABORATEURS

La vente ou la location de biens immobiliers par des collaborateurs, leurs proches ou leurs entreprises sont des questions particulièrement délicates, tout comme la vente ou la location de biens immobiliers par 3Rdurable à de telles personnes ou encore l'attribution de servitudes de conservation pour le bénéfice de 3Rdurable. Pour qu'une telle transaction ait lieu, non seulement devra-t-elle faire l'objet d'une approbation du conseil d'administration, exprimée dans tous les cas par une résolution en bonne et due forme, mais elle devra également être validée par un tiers indépendant adéquatement informé et détenant tous les détails pertinents relatifs à la transaction (y compris sa valeur estimative), et ce dernier devra produire une déclaration écrite indiquant qu'au meilleur de sa connaissance, la transaction n'occasionnera aucun préjudice à 3Rdurable.

La même règle s'applique aux dons de biens immobiliers au bénéfice de 3Rdurable.

Par ailleurs, bien que le conseil d'administration ait délégué des pouvoirs au président ou à la direction de 3Rdurable, le conseil d'administration doit néanmoins faire l'examen de toutes les transactions immobilières effectuées avec des initiés, après qu'elles aient été conclues.

## CONFLIT D'INTÉRÊTS AU SEIN DU PERSONNEL

La direction générale ayant des rapports directs avec des employés partageant avec eux un lien familial ou une relation amoureuse se trouvent dans une situation de conflit d'intérêts.

## INTÉRÊTS DIVERGENTS

Il est convenu que les collaborateurs de 3Rdurable peuvent également prendre part aux activités d'autres organismes communautaires ou de bienfaisance. 3Rdurable ne peut se justifier de leur interdire de participer à des collectes de fonds pour ces organismes ou de rendre service à ces derniers. Cependant, si un initié est conscient de la possibilité d'un conflit d'intérêt réel ou apparent entre 3Rdurable et un autre organisme, il doit suivre la procédure ci-dessus afin de signaler cette situation de conflit d'intérêt potentiel.

## PROCÉDURE EN CAS DE VIOLATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

Chaque cas sera traité par le conseil d'administration ou par la direction générale (si un membre du personnel est en cause). Cependant, toute violation intentionnelle de la



---

présente Politique devrait être considérée comme entraînant une exclusion du conseil ou une cessation d'emploi.